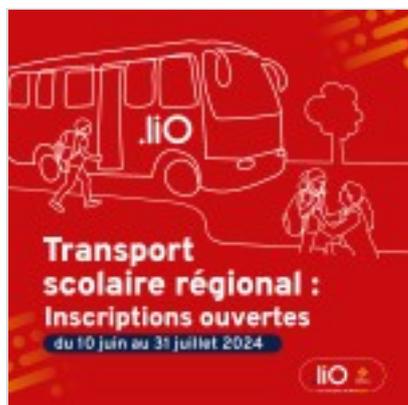


Rentrée 2024 : Transport scolaire inscriptions ouvertes

du 10 juin au 31 juillet 2024



Dès la rentrée scolaire 2021, la Région Occitanie a été la première à proposer la **gratuité des transports scolaires**, de la maternelle au lycée, pour **160 000 élèves**, représentant une économie allant jusqu'à 315 € par famille et par an.

Les élèves doivent obligatoirement s'inscrire sur [lio-occitanie.fr](https://www.lio-occitanie.fr) du 10 juin au 31 juillet 2024. A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

Depuis la rentrée 2023, la carte annuelle de transport scolaire **permet à tous les abonnés au transport scolaire régional de voyager gratuitement y compris les week-ends et vacances scolaires** sur les autocars de lignes régulières du réseau liO, en plus de leur trajet domicile – établissement scolaire.

Une mesure pour offrir à nos jeunes une plus grande liberté de déplacements pour leurs loisirs, leurs activités sportives ou culturelles, tout en préservant notre planète et le budget des familles.

Il est à noter que, conformément au règlement d'accès à bord des autocars liO, les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés par un adulte ou un accompagnateur de plus de 15 ans.

Inscription sur : <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire>

Comment procéder à l'inscription ?

Rendez-vous sur la page "Transport scolaire"

Je me connecte sur la page <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire> et je sélectionne mon département.

[Consulter les conditions d'accès à la gratuité](#)



Je consulte les conditions d'éligibilité à la gratuité pour l'année 2024-2025. Pour plus d'informations, je peux consulter le règlement du transport scolaire régional en téléchargement sur la page.

Inscrivez-vous avant le 31 juillet

L'inscription est obligatoire avant le 31 juillet. A partir du 1er août, une participation de 25€ vous sera demandée.

Envoi la carte de transport

Une fois la demande d'inscription envoyée, celle-ci est traitée par le service régional des mobilités. Votre carte de transport scolaire sera envoyée directement à votre domicile.